

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

à l'amendement n° 4 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Des solutions de gestion des matières radioactives seront préparées pour être proposées en 2010 dans l'hypothèse où il serait renoncé à l'avenir à leur utilisation ultérieure. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réintroduction d'un alinéa supprimé par la commission. Il est utile de prévoir une éventuelle sortie du nucléaire...